

CopieA i d e - M é m o i r e

Afin de prévenir dans toute la mesure du possible des agressions involontaires sur le territoire suisse comme il s'en est produit récemment, le Commandement de l'Armée envisage, si les autorisations indispensables pouvaient être obtenues, de détacher auprès de l'Armée américaine opérant à notre frontière un officier, muni du matériel cartographique nécessaire, pour fournir des précisions sur le tracé de la frontière suisse. Une démarche analogue est faite en vue de l'envoi d'un officier chargé d'une tâche identique auprès de l'Armée allemande opérant à notre frontière.

(18.9.44)

